

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS – Part P

ISIN : FR0010823641

Société de Gestion

ROCHE-BRUNE Asset Management

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le fonds Roche-Brune Europe Actions vise à optimiser la performance d'un portefeuille principalement investi en actions cotées sur les grands marchés européens. Le Fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance annuelle supérieure à 10% par rapport au High-Water Mark (niveau le plus élevé de valorisation) de l'exercice précédent, sur la durée de placement recommandée de 5 ans. Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société ROCHE-BRUNE SAS et dénommée M.U.S.T.[®] (Measurement Under Standardized Tools). Cette méthodologie de sélection d'actions (stock picking) recherche des entreprises à la fois attractives économiquement et offrant une perspective de valorisation du capital.

Indicateur de référence : Stoxx Europe 600 en Euros

Classification : OPCVM « Actions des pays de l'Union européenne »

Politique d'investissement : Le portefeuille de l'OPCVM est exposé :
- de 60 à 100% en actions cotées sur les marchés réglementés des pays de l'Union européenne, principalement investi dans des actions dont la capitalisation boursière est supérieure à 300 millions d'euros. Moins de 10% de l'actif du Fonds est également

investi sur les marchés réglementés de Suisse et de Norvège.

- de 0 à 10% en parts et actions d'OPCVM. Le Fonds investit dans des OPCVM de droit français et/ou européen coordonnés ou investissant jusqu'à 10% de leur actif dans d'autres OPCVM.

- de 0 à 25% en instruments financiers du marché monétaire de notation minimale à l'achat BBB chez Standard & Poor's (qualité moyenne inférieure). La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. Le fonds peut par ailleurs intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille face aux risques des marchés actions (à hauteur de 100%) pour tirer parti des variations de marché dans le but de réaliser l'objectif de gestion. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est comprise entre 60 et 120% de l'actif net du fonds.

Remboursement des parts : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvré à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 12h30.

Affectation du résultat : FCP de capitalisation.

Les revenus de l'OPCVM sont intégralement capitalisés chaque année.

Durée minimum de placement recommandée :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Profil de risque et de rendement

À risque plus faible

À risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques. L'exposition aux marchés actions explique le classement de l'OPCVM dans la catégorie 6.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur :

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme :

L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.roche-brune.com et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 22 rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,00% TTC
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais d'entrée sont prélevés avant que votre capital ne soit investi.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,82% TTC de l'actif net
----------------	--------------------------

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

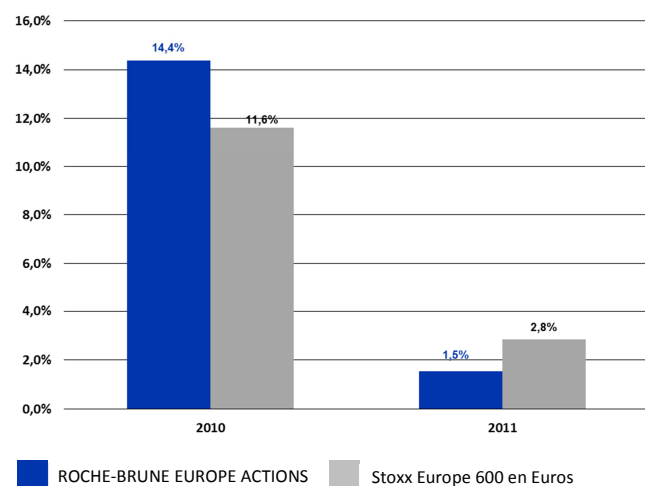
Commission de performance	20% TTC de la performance au-delà de 10% sur l'exercice depuis le plus haut de l'exercice précédent (High-Water Mark).
Frais prélevés	0,02% TTC de l'actif net

Le pourcentage indiqué des frais courants et des commissions de performance se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/09/2011.

Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.roche-brune.com et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 22 rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS.

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS a été créé en 2003.

La part P a été créée en 2009

Les performances ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur le site internet www.roche-brune.com et auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management, 22 rue de Saint-Petersbourg 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de ROCHE-BRUNE Asset Management.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont passés à valeur liquidative inconnue et sont centralisés chaque jour, auprès de Société Générale, sis 32, rue du Champ de Tir- 44000 Nantes, jusqu'à 12H30 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée. Le dénouement de l'opération (règlement / livraison) est réalisé 3 jours ouvrés (J+3) après le passage de l'ordre.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de ROCHE-BRUNE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ROCHE-BRUNE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/12/2011.